



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAUE

Question écrite n° 65694

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Un débat est engagé sur l'avenir des CAUE, et notamment sur le confortement et la stabilisation des financements. Parallèlement, un groupe de travail interministériel réfléchit à l'évolution de leur mission, en concertation avec la FNCAUE. Cette question concerne directement l'emploi d'un peu plus de mille personnes. L'essentiel des ressources des CAUE provient de la taxe départementale qui leur est affectée. Une évolution de ce financement principal permettrait d'envisager la stabilisation budgétaire de ces structures et l'adéquation des moyens aux missions : des missions essentielles en partenariat avec les territoires et leurs collectivités. Les élus attachent donc une grande importance à la pérennité des ressources et des moyens financiers des CAUE. Il était question de financer les CAUE par une taxation de la surface construite, à partir du permis de construire. Cependant, les CAUE ne travaillent pas seulement avec les pétitionnaires de permis de construire, ils seraient les seuls à en supporter le financement. La mission et le rôle des CAUE ayant changé, la réhabilitation du patrimoine prenant le pas sur sa construction, une ressource fiscale basée sur le foncier, intéressant les divers niveaux de collectivités, semble la plus adéquate. De plus, la transformation de la TDCAUE en taxe attachée au foncier bâti semble également la solution adaptée, appuyant ainsi le financement parafiscal des CAUE sur le stock du bâti, garantissant la stabilité et la pérennité. D'autant plus que ces mesures sont conformes à l'évolution de la politique fiscale européenne et à la gestion rationnelle des impôts. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur les propositions formulées par le groupe de travail constitué par la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication et la fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). La ministre de la culture et de la communication a considéré qu'il convenait de mettre en oeuvre ces propositions et notamment l'hypothèse préconisée par le groupe de travail de créer une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et de supprimer la taxe départementale pour le CAUE. Une demande conjointe de réforme du financement des CAUE à inscrire dans le projet de loi de finances pour 2002 a fait l'objet d'une saisine officielle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Elle a été signée par les directeurs de cabinet des ministères de la culture et de la communication, de l'équipement, des transports et du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et du secrétariat d'Etat au logement. Corrélativement, l'évolution des missions des CAUE est prise en compte dans les travaux de réforme de la loi de 1977 sur l'architecture.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65694

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5115

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6465